



**TOTAL S.A.**  
**Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des  
Marchés Financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
30 avril 2014	2 378 583 237	2 397 877 170

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 378 583 237 actions s'élève à 2 607 415 811 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 876 105 droits de vote correspondant aux 8 876 105 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.